



## DÉBLAI / REMBLAI

25\$

PROPRIÉTAIRE		
Nom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire
REQUÉRANT (si différent du propriétaire)		
<i>Si le requérant n'est pas propriétaire de l'immeuble, le propriétaire doit compléter la section «Procuration» au bas du présent formulaire.</i>		
Nom (et/ou nom de l'entreprise)		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	Cellulaire
EMPLACEMENT DES TRAVAUX		
Adresse ou numéro du lot		Matricule
Présence d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
DESCRIPTION DES TRAVAUX <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Agricole <input type="checkbox"/> Institutionnel		
Description des travaux		
Coût des travaux	Date du début des travaux	Date prévue pour la fin des travaux
ENTREPRENEUR (cocher si auto-construction <input type="checkbox"/> )		
Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise		
Adresse	Ville	Code postal
Courriel	Téléphone	No RBQ
ENGAGEMENT ET SIGNATURE		
<p>Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés ou avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.</p> <p>Signé le : _____ Signature : _____</p>		

PROCURATION	
Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Municipalité d'Huberdeau pour l'obtention du certificat d'autorisation pour ma propriété située au: _____	
Signé le : _____	Signature : _____



## DÉBLAI / REMBLAI

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET DOCUMENTS À FOURNIR

1. Dans tous les cas, un **plan** indiquant:
  - les dimensions et la superficie du terrain;
  - la localisation des servitudes, des lignes de rue, des bâtiments, des cours d'eau, des lacs, marécages et boisés;
  - la topographie existante par des cotes ou lignes d'altitude à tous les mètres;
  - le nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents;
  - les motifs des travaux prévus;
  - le mode de construction, les matériaux utilisés, la dimension et la localisation des travaux, l'aménagement proposé;
2. Dans le cas de l'aménagement, la construction ou la modification d'un chemin ou d'une rue, le plan devra aussi indiquer:
  - les travaux et les immeubles desservis, en indiquant les dimensions et la superficie des terrains;
  - le mode de construction, les matériaux utilisés, la dimension et la localisation des travaux, l'aménagement proposé, le nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents, le drainage, le déboisement;
3. Dans le cas de travaux de stabilisation des berges ou de travaux en milieu humide, la demande doit en plus être accompagnée d'un **plan d'aménagement** et d'un **avis professionnel** préparés par un spécialiste accrédité par un ordre professionnel ou une association professionnelle reconnue;
4. Dans le cas de l'aménagement, la construction ou la modification d'un accès ou d'un croisement véhiculaire au Parc Régional – Corridor Aérobie, que son usage soit privé, public, à une fin forestière, agricole ou d'utilité publique, la demande doit de plus être accompagnée des documents suivants :
  - un devis exposant de manière non limitative le mode, les mesures de sécurité prévues pour assurer la sécurité des usages du Parc Régional – Corridor Aérobie;
  - la signalisation;
  - lorsque requise par le Ministère des Transports ou tout autre organisme gouvernemental une copie de la recommandation faite ou de l'autorisation accordée, quel que soit sa forme.
5. Le paiement des frais de 25\$.

**Aucun permis ne sera délivré avant l'obtention de tous les documents et renseignements requis aux fins d'analyse de la demande. Des documents ou informations supplémentaires peuvent être exigés.**

Prenez note que ce document n'a aucune portée légale. Pour consulter l'intégralité de la réglementation en vigueur, veuillez consulter notre site internet ou communiquer avec le fonctionnaire désigné.